



# Info Europe



Lettre d'information du Bureau Aquitaine Europe

## Sommaire



<b>L'Aquitaine</b> .....	<b>2</b>	<b>Recherche / Innovation / Entreprises</b> .....	<b>8</b>
- Sauver la politique de cohésion après 2013: Alain ROUSSET et une délégation de régions françaises se mobilisent		- La consultation sur la recherche et l'innovation a mobilisé les Européens	
- Le Commissaire Barnier invité de l'Aquitaine et de ses régions partenaires pour présenter son "Acte pour le marché unique"		- Ambassadeurs des PME dans les Etats membres	
- L'équipe FEADER du Conseil Régional en formation à Bruxelles		<b>Environnement / Energie</b> .....	<b>9</b>
- Enjeux budgétaires et avenir des politiques européennes: la commission Europe International du Conseil Régional à la rencontre des institutions européennes		- Nouvelle stratégie pour la biodiversité européenne	
- Le Conseil général des jeunes de Dordogne fête l'Europe dans sa capitale		- Vers un nouvel instrument communautaire dédié à l'environnement et au climat	
- La Région Aquitaine partenaire d'un projet européen sur la créativité et l'innovation CREANOVA		<b>Transports</b> .....	<b>10</b>
<b>Politique de cohésion</b> .....	<b>5</b>	- Accord entre le Conseil et le Parlement sur l'Eurovignette et vote en plénière	
- Position de la commission REGI sur le 5 <sup>ème</sup> rapport sur la cohésion		<b>Education</b> .....	<b>11</b>
- Peu d'avancées au Conseil informel des ministres de la cohésion		- Les Etats membres s'engagent à réduire l'abandon scolaire	
<b>Agriculture</b> .....	<b>6</b>	<b>Culture</b> .....	<b>12</b>
- Les eurodéputés affichent leurs ambitions pour la future PAC		- Soutien du Parlement européen aux industries créatives et culturelles	
- Face à la sécheresse, plusieurs Etats membres demandent le versement d'avances		- Le label du patrimoine européen s'élargit à toute l'UE	
- L'accord avec le Mercosur agite les représentants agricoles à Bruxelles		<b>Services publics</b> .....	<b>12</b>
<b>Pêche et Politique maritime</b> .....	<b>7</b>	- Le régime d'aides d'Etat aux SIEG doit être clarifié	
- Conférence sur les rejets avec Maria DAMANAKI		<b>Santé</b> .....	<b>13</b>
- Position du Parlement européen sur la situation du secteur de la pêche		- Lancement officiel de l'Année européenne 2012 sur le vieillissement actif	
		- Semaine de la santé en ligne à Budapest	
		<b>En bref</b> .....	<b>14</b>
		<b>Conférences et séminaires</b> .....	<b>15</b>
		<b>Documents disponibles</b> .....	<b>17</b>
		<b>Appels à propositions</b> .....	<b>18</b>

Bureau Aquitaine Europe

19, avenue de l'Yser \* B-1040 Bruxelles

Tél: + 32 2 738 04 74 \* Fax: + 32 2 738 04 75 \* Email: [info@bureau-aquitaine.be](mailto:info@bureau-aquitaine.be)



### Sauver la politique de cohésion après 2013: Alain ROUSSET et une délégation de régions françaises se mobilisent

Alain ROUSSET, Président de l'Association des Régions de France (ARF) et Jean-Yves LE DRIAN, Vice-président en charge des affaires européennes, conduisaient une délégation d'élus régionaux qui a notamment rencontré Danuta HÜBNER, Présidente de la commission du



Développement régional au Parlement européen, Pervenche BERES, Présidente de la commission de l'Emploi et des affaires sociales,

Laszlo ANDOR, Commissaire européen à l'Emploi, aux affaires sociales et à l'inclusion, ainsi que Johannes HAHN, Commissaire à la Politique régionale.

Une vingtaine de parlementaires européens français ont également rejoint la délégation régionale lors d'un déjeuner buffet, l'occasion pour les élus européens et régionaux d'échanger sur les enjeux européens. Alain LAMASSOURE, député européen de notre région, a rappelé l'importance de la mise en place de nouvelles ressources de l'UE pour le prochain cadre financier pluri annuel, dont les propositions doivent être mises sur la table le 29 juin prochain par le Président BARROSO.

L'ensemble des personnalités rencontrées a exprimé de fortes craintes de voir le budget européen baisser et que la

politique de cohésion soit une variable d'ajustement budgétaire. La France, signataire de la lettre des cinq Etats contributeurs nets pour la limitation du budget européen (voir IE n° 113) pourrait être tentée de sacrifier la politique de cohésion pour maintenir à tout prix les financements de la PAC.

Un des enjeux principaux de la négociation à venir réside pour les régions françaises dans la création d'une catégorie de "régions intermédiaires". Cette catégorie concernerait une dizaine de Régions françaises dont le PIB se situe entre 75% et 90% de la moyenne communautaire.

"Les Régions sont vos partenaires. Elles mettent en œuvre de très nombreux projets aux cotés de l'Europe dans les territoires. A chaque nouveau laboratoire, chaque nouvel équipement d'entreprise, chaque nouveau complexe de logement, le drapeau de l'Europe est planté à coté de celui de la Région. C'est cela l'Europe que nos concitoyens connaissent au quotidien. Nous avons une responsabilité commune dans la réussite du projet européen" a déclaré Alain ROUSSET lors de sa rencontre avec le Commissaire HAHN.

A l'issue de cette journée, les Régions françaises et les représentants des institutions européennes ont conclu qu'ils partageaient un même objectif: "Maintenir la pression sur les Etats membres pour sauver la politique régionale et plus largement le budget européen".

### Le Commissaire BARNIER invité de l'Aquitaine et de ses régions partenaires pour présenter son "Acte pour le marché unique"

Le 25 mai, l'Aquitaine et ses régions partenaires de Hesse, d'Emilie-Romagne et de Wielkopolska ont reçu dans leurs locaux communs à Bruxelles le Commissaire européen Michel BARNIER, en charge du Marché intérieur et des services, à l'occasion d'une conférence organisée sur le thème de "l'Acte pour le marché unique, une perspective régionale" (voir IE n°116).

Michel BARNIER estime que le marché intérieur est une condition de performance économique pour l'UE et de son positionnement au niveau mondial. Pour assurer la croissance européenne, l'innovation, la création et la cohésion sociale et territoriale sont selon lui essentielles. Pour que le marché intérieur fonctionne, chaque homme, chaque entreprise et chaque territoire est nécessaire. A partir

des 850 contributions reçues, la Commission a élaboré douze propositions, douze leviers pour moderniser et compléter le marché intérieur. D'ici deux ans, le commissaire promet une traduction concrète de ces propositions,



avec notamment des avancées sur le brevet européen. Enfin, sur les services publics, Michel BARNIER a indiqué que la Commission avait l'intention de clarifier et de rassurer, et

qu'elle n'avait nulle intention de détricoter les missions de services publics. Le commissaire a conclu en indiquant que la relance du marché intérieur ne pouvait réussir sans l'implication des régions.

Entouré de Nicola BEER, Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes de la Hesse et de Patrizio BIANCHI, Ministre régional en charge de l'éducation, de l'université, de la recherche et de l'emploi d'Emilie-Romagne, François MAÏTIA, Vice-président du Conseil régional en charge de l'Europe et

de la coopération transfrontalière et interrégionale, a exprimé le point de vue de l'Aquitaine. Il a insisté sur le fait que les régions sont des partenaires de la construction européenne et qu'elles doivent être associées à la relance du marché intérieur. François MAÏTIA a également soulevé les difficultés qui se posent dans le domaine des services publics locaux. Par exemple, l'application des règles en matière de marchés publics pour les maisons de retraite ou les cantines scolaires est parfois complexe.

## L'équipe FEADER du Conseil Régional en formation à Bruxelles

Du 23 au 25 mai derniers, les gestionnaires de la subvention FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) et plus largement leurs collègues en charge d'agriculture et de développement rural au Conseil régional d'Aquitaine se sont rendus à Bruxelles pour une formation pilotée par le Bureau Aquitaine Europe. L'avenir de la Politique Agricole Commune après 2013 (dont le FEADER constitue le "second pilier") est actuellement vivement discuté au sein des institutions européennes, et ces trois jours ont été l'occasion de rencontrer les représentants de ces institutions et d'échanger avec eux sur les enjeux des négociations en cours. Les propositions législatives pour la future PAC sont attendues pour la fin de l'année 2011.

Accueillis par le Bureau Aquitaine Europe, les gestionnaires ont rencontré des représentants de la Direction générale de l'Agriculture de la Commission européenne, du Parlement européen, de la Représentation Permanente de la France auprès de l'Union européenne, mais aussi de Hesse (Allemagne), Région partenaire de l'Aquitaine.

A cette occasion, ils ont pu faire le point sur le rôle des bureaux de représentations des régions à Bruxelles, la mise en œuvre du Traité de Lisbonne, l'avenir de la Politique Agricole Commune et la politique européenne de qualité des produits agricoles. L'occasion également pour eux de faire remonter à leurs interlocuteurs européens leur expérience en matière de gestion des fonds européens et d'échanger sur les défis à relever pour les années à venir.

Le groupe a également pu échanger avec deux Députés européens de la circonscription du Sud-ouest de la France: Alain LAMASSOURE, Président de la commission des Budgets au Parlement européen et José BOVÉ, Vice-président de la commission de l'Agriculture et du développement rural au Parlement européen.

## Enjeux budgétaires et avenir des politiques européennes: la commission Europe International du Conseil Régional à la rencontre des institutions européennes

Quatre élus de la commission Coopération interrégionale, actions européennes et internationales du Conseil régional d'Aquitaine ont pris part à une mission à Bruxelles les 23 et 24 mai. Outre la Présidente Marie BOVÉ, étaient présents à cette



occasion François MAÏTIA, Vice-président du Conseil régional

chargé de l'Europe, de la coopération transfrontalière et interrégionale, Emmanuelle AJON et Michel VEUNAC.

Accueillis au Bureau Aquitaine Europe, les élus ont échangé avec Raphaël GOULET, Chef d'unité à la Direction générale Politique régionale de la Commission européenne, sur l'avenir de la politique de cohésion pour les régions européennes. Ils ont ensuite débattu de l'avenir de la politique agricole commune lors d'un déjeuner avec l'Eurodéputé français José BOVÉ. Enfin, Alain LAMASSOURE, membre de la commission Europe du Conseil régional mais également Président de la commission des Budgets du Parlement européen, les a reçu pour évoquer avec eux les perspectives financières de l'UE.

## Le Conseil général des jeunes de Dordogne fête l'Europe dans sa capitale



Pour la Fête de l'Europe, une trentaine de collégiens, élus au Conseil général des jeunes de

Dordogne, s'est rendue à Bruxelles les 6, 7 et 8 mai pour une visite découverte des institutions européennes, en compagnie de Mireille BORDES, Vice-présidente du Conseil général en charge de l'Insertion et de l'Economie sociale et solidaire.

A cette occasion, les jeunes élus ont été reçus dans les locaux du Bureau Aquitaine Europe, où ils ont rencontré Christian DE BRUYNE, Chef adjoint de la Représentation de la Commission européenne en Belgique, qui leur a expliqué le fonctionnement de l'Union européenne.

Le 8 mai, les Conseillers départementaux juniors ont assisté à la cérémonie d'ouverture de la Journée Portes Ouvertes du Parlement européen en présence d'Isabelle DURANT (Groupe des Verts), Vice-présidente du Parlement européen. Les collégiens ont pu s'asseoir dans l'hémicycle avant de visiter la Commission européenne puis de profiter des nombreuses animations prévues pour l'événement. La journée s'est achevée par une visite du centre de Bruxelles.

## La Région Aquitaine partenaire d'un projet européen sur la créativité et l'innovation, CREANOVA

Dans le cadre de ses compétences en matière de formation professionnelle et de développement économique, le Conseil régional d'Aquitaine est partenaire du projet "CREANOVA - Creative learning and networking for European innovation" ("Savoir créatif et de réseau pour l'innovation européenne").

L'Université d'Euskadi est le chef de file du projet auquel participent des structures publiques et privées: le Gouvernement d'Euskadi (Espagne), Educode (Finlande), l'Université de Tallinn (Estonie), l'Université d'Edimbourg (Royaume-Uni), l'Institut Thuringien de Recherche Sociale appliquée (Allemagne), Tangram Srl (Italie), Universal learning systems (Irlande), l'Université de Sciences appliquées d'Haaga-Helia (Finlande), Creativity Zentrum (Espagne) et Tknika (Espagne).

Ce projet d'une durée de trois ans, vise à promouvoir la créativité et l'innovation. Il est cofinancé par le programme Éducation et formation tout au long de la vie de l'UE, géré par la Commission européenne.

CREANOVA cherche à établir une méthode efficace pour enseigner la créativité et l'innovation aux étudiants, aux demandeurs d'emploi et aux salariés pour qu'ils puissent mettre à profit leurs acquis au service des systèmes institutionnels d'enseignement et de formation.

Enfin, une association professionnelle pérenne de promotion de l'innovation et d'échanges de bonnes pratiques dans l'apprentissage de la création devrait être créée. Cette association servira de plateforme de rencontres, d'échanges entre acteurs intéressés par la création et l'amélioration d'outils de travail.

Dans le cadre de CREANOVA et en vue de rassembler des acteurs intéressés, la Région Aquitaine organise une réunion à Bordeaux le 14 juin prochain.

Plus d'informations sur CREANOVA: [www.creanova-project.eu](http://www.creanova-project.eu)

# Politique de cohésion

## Position de la commission REGI sur le 5ème rapport sur la cohésion

Les eurodéputés membres de la commission du Développement régional (REGI) ont adopté jeudi 26 mai le rapport de Markus PIEPER (PPE, Allemagne) qui porte sur le Cinquième rapport sur la cohésion de la Commission européenne et la stratégie pour la politique de cohésion après 2013 (voir IE n°112 et 116).

Lors du vote des amendements au rapport et contre l'avis du rapporteur PIEPER, la commission REGI s'est prononcée en faveur de la création d'une catégorie intermédiaire de régions, situées entre 75 et 90% de la moyenne du PIB communautaire. Cette nouvelle catégorie se placerait entre l'objectif 1, dit de "convergence", qui s'adresse aux régions dont le PIB se trouve en dessous de 75% de la moyenne communautaire et l'objectif 2, dit de "compétitivité et d'emploi", qui s'adresse aux régions européennes dont le PIB se trouve au-delà de 75% de la moyenne. La création de cet objectif transitoire 75-90% mettrait fin aux actuels

mécanismes de transition appelés "phasing in" et "phasing out".

Outre ce point litigieux qui resurgira sans doute lors du vote du rapport en plénière le 23 juin prochain, le rapport PIEPER indique que la politique de cohésion doit continuer à concerner toutes les régions de l'UE; que le cofinancement doit être considéré comme un fondement de cette politique; que le budget accordé à la coopération territoriale (objectif 3) doit passer de 2,5% du budget global de la politique à 7,5%; qu'une suspension des fonds pourrait être décrétée dans les Etats qui ne respectent pas le Pacte de stabilité et où de nombreuses irrégularités dans la gestion des fonds sont constatées, etc.

La version finale du rapport PIEPER sera disponible prochainement à l'adresse suivante:  
<http://www.europarl.europa.eu/oeil/file.jsp?id=5898492>

## Peu d'avancées au Conseil informel des ministres de la cohésion

Sous la Présidence de Tamas FELLEGI, Ministre hongrois du Développement national et en présence des Commissaires européens à la Politique régionale, Johannes HAHN, à l'Emploi, aux affaires sociales et à l'inclusion, Laszlo ANDOR, mais également de Danuta HÜBNER qui préside la commission REGI du Parlement européen et de Mercedes BRESSO, Présidente du Comité des Régions, les ministres européens en charge de la Politique de cohésion se sont réunis à Gödöllo (Hongrie) les 19 et 20 mai.

Le 19 mai, les ministres ont approuvé unanimement l'Agenda territorial révisé. Ce document, adopté pour la première fois en 2007, contient la stratégie d'aménagement du territoire de l'Union européenne. Il donne des orientations et fait des recommandations sur la prise en compte de la dimension territoriale dans les politiques sectorielles. En 2009, les Etats membres avaient demandé à la Hongrie de l'actualiser pour l'adapter au contexte et à l'horizon 2020. La proposition présentée par la Présidence hongroise à Gödöllo a donc été soutenue.

Le lendemain, les discussions ont porté sur les moyens de rendre la politique de cohésion plus efficace –question de la

conditionnalité – et sur le rapport entre politique régionale de l'UE et Stratégie Europe 2020. Concernant la conditionnalité, hormis le fait qu'ils soient d'accord sur l'idée d'axer davantage la politique de cohésion sur les résultats, les ministres ne s'accordent pas sur les moyens d'y parvenir. La proposition d'une réserve de performance au niveau européen faite par la Commission dans son 5ème rapport cohésion (voir IE n°112) est par exemple loin de recueillir l'assentiment de la majorité des Etats. Les ministres rejettent également l'idée de lier octroi des fonds structurels et respect du Pacte de stabilité ou mise en œuvre de réformes structurelles dans leur pays.

Sur le rapport entre politique de cohésion et stratégie UE2020, bien que favorables à ce que la première réalise les objectifs de la deuxième, les ministres ont insisté sur la nécessaire flexibilité dans le choix des priorités d'investissement aux niveaux national et régional. Ils ont ainsi largement repris la position du Conseil Affaires générales de février dernier (voir IE n°114).

L'Agenda territorial est disponible (uniquement en anglais) sur demande au Bureau Aquitaine Europe.

## Les eurodéputés affichent leurs ambitions pour la future PAC

La commission Agriculture et développement rural du Parlement européen a adopté le 25 mai dernier à 40 voix pour (une contre et quatre abstentions), un projet de résolution sur l'avenir de la Politique Agricole Commune (PAC). Ce projet sera soumis au vote du Parlement européen lors de la session plénière des 22 et 23 juin à Bruxelles, qui devrait selon toute vraisemblance l'entériner sans modification majeure. Il s'agit d'un signal important envoyé à la Commission européenne dans le processus de réforme de la PAC, les députés y soulignant les grands principes qu'ils souhaitent voir mis en œuvre après 2013. La Commission, de son côté, présentera cet automne des propositions législatives qui devront être adoptées pour la première fois par le Conseil des ministres de l'UE et par le Parlement européen, à présent co-législateur pour les questions agricoles.

Dans l'ensemble, les eurodéputés soutiennent le projet présenté en novembre dernier par la Commission européenne (voir IE n°112). Plaidant pour un maintien du budget de la PAC au moins au même niveau que celui prévu pour 2013 et de sa structure en deux piliers, les députés souhaitent notamment une meilleure répartition des aides entre les Etats membres et entre les agriculteurs, en remplaçant progressivement les références historiques par de nouveaux critères objectifs (emplois, pratiques durables).

Les députés se montrent soucieux de légitimer la PAC aux yeux des citoyens et prennent ainsi note de la proposition de la Commission de plafonner les aides directes. Ils proposent en outre que ces paiements directs soient réservés

uniquement aux "agriculteurs actifs", entendu comme ceux qui utilisent la terre pour la production. Enfin, ils reprennent les propositions de la Commission en se prononçant pour le "verdissement" des aides directes; ces dernières deviendraient donc plus étroitement liées à des mesures écologiques (faibles émissions de carbone, capture des émissions de gaz à effet de serre, faible consommation d'énergie). Par ailleurs, un soutien spécifique aux petites exploitations est également demandé, ainsi que la nécessité de disposer d'outils de régulations généralisés à toutes les productions.

A noter que le Comité des régions plaide également pour un soutien agricole plus équitable et, notamment, plus favorable aux petites exploitations: un avis sur la PAC à l'horizon 2020 a été adopté le 12 mai dernier par ses membres (rapporteur: Luis DURNWALDER, Gouverneur de la Province autonome de Bolzano - Italie, PPE).

Les trois Eurodéputés français membre de la commission Agriculture au Parlement européen, Stéphane LE FOLL (S&D), Michel DANTIN (PPE) et José BOVÉ (Verts/ALE), se sont félicités de ces prises de positions, fruit d'un important travail de négociations entre les groupes politiques. En effet, près de 2000 amendements avaient été déposés en avril dernier au projet du député allemand Albert DESS (voir IE n° 116).

Le communiqué de presse du Parlement européen est disponible sur demande au Bureau Aquitaine Europe.

## Face à la sécheresse, plusieurs Etats membres demandent le versement d'avances

Lors du dernier Conseil agricole le 17 mai à Bruxelles, réunissant les ministres de l'Agriculture des vingt-sept Etats membres de l'UE, la France a obtenu l'accord de principe de la Commission européenne concernant le versement anticipé de 80 % de la prime à la vache allaitante (avec deux mois d'avance, soit le 16 octobre). Douze pays européens faisant face à des difficultés liées au manque d'eau ont apporté leur soutien à la France. La Belgique, l'Italie et le Luxembourg souhaitent également pouvoir procéder au versement plus tôt que d'habitude de la prime à la vache allaitante pour venir en aide aux producteurs affectés par la sécheresse.

Le Commissaire européen à l'Agriculture, Dacian CIOLOS, a souligné que "dans les cas justifiés, comme le prévoit la

réglementation, il peut être envisagé de procéder au versement d'avances au 16 octobre, soit avec deux mois d'avance". Les Etats membres qui en font la demande doivent encore fournir des informations justifiant le recours à ce versement anticipé.

L'Espagne a également demandé à la Commission européenne la possibilité de procéder au versement anticipé des aides directes agricoles, mettant en avant les conditions climatiques ayant affecté l'ensemble de son territoire au cours des douze derniers mois ainsi que la crise économique qui affecte le secteur agricole.

## L'accord avec le Mercosur agite les représentants agricoles à Bruxelles

Depuis la publication d'une étude interne de la Commission européenne, dont l'idée générale a été reprise par une seconde venant des organisations professionnelles et coopératives agricoles (Copa-Cogeca), les réactions sont vives quant à l'accord de libre-échange actuellement négocié par l'Union européenne et les pays du Mercosur.

Selon les estimations, un tel accord aurait un impact négatif, voire catastrophique selon les représentants du monde agricole. Le revenu de l'agriculture européenne pourrait en effet baisser de 0,5 à 3,2%, affectant particulièrement les secteurs de la viande, du sucre, des jus de fruits et du maïs. Cet accord de libre-échange devrait cependant profiter aux secteurs de l'industrie et des services via une hausse des exportations.

Des eurodéputés de la commission Agriculture du Parlement européen ont manifesté à plusieurs reprises leurs

inquiétudes quant à ces importations, insistant sur les questions de qualité, de protection de l'environnement et appelant l'UE à la vigilance afin d'éviter de créer une concurrence déloyale. José BOVÉ (France, Verts) insiste particulièrement sur l'obligation de marquer l'éco-conditionnalité dans les importations et rappelle que l'agriculture ne devrait pas être une variable d'ajustement au sein de l'Organisation mondiale du commerce.

Les dernières négociations, achevées le 6 mai dernier au Paraguay, n'ont pas permis de déboucher sur un accord. Les discussions reprendront en juillet prochain à Bruxelles.

Le communiqué de presse du Copa-Cogeca ainsi qu'un compte-rendu de la commission Agriculture du Parlement européen sont disponibles sur demande au Bureau Aquitaine Europe.

## Pêche et Politique maritime

### Conférence sur les rejets avec Maria DAMANAKI

Le 3 mai à Bruxelles, la Commissaire européenne à la Pêche et aux Affaires maritimes, Maria DAMANAKI, a organisé une audition publique sur les rejets, à laquelle ont participé de nombreux représentants du secteur de la pêche. Introduit par la commissaire, le débat a été animé par Lowri EVANS, Directrice générale de la DG MARE à la Commission européenne.

Dans son intervention, Maria DAMANAKI a indiqué que le temps pressait pour trouver une solution à la question des rejets, notamment en raison de l'état des stocks. La commissaire estime qu'il est pire de rejeter les prises que de les débarquer. Selon elle, les consommateurs n'acceptent plus ces pratiques. Pour rendre les décisions efficaces, la Commission a besoin du soutien de l'industrie de la pêche. Maria DAMANAKI souhaite établir des objectifs clairs et des délais précis pour parvenir à mettre fin aux rejets.

Deux projets pilotes dans le domaine ont été présentés: une expérience de quotas transférables au Danemark, qui a permis d'atteindre le rendement maximum durable et le

débarquement de toutes les prises; et un projet de valorisation des rejets sur l'Atlantique et la Méditerranée.

Au cours du débat, Pierre-Georges DACHICOURT, Président du Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CNPMM), a qualifié l'interdiction des rejets d'utopique et d'irréaliste. Il craint que cette initiative ne crée un surcroît de travail pour les pêcheurs. Il a par ailleurs souligné que les pêcheries ne sont pas égales devant les rejets et que pour les réduire, il fallait proposer une boîte à outils fondée sur une approche écosystémique dans le cadre de la politique commune de la pêche.

Les échanges ont eu lieu sur la base d'un document préparé par la Commission et disponible à l'adresse suivante: [http://ec.europa.eu/fisheries/news\\_and\\_events/events/030511/non\\_paper\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/fisheries/news_and_events/events/030511/non_paper_fr.pdf)

Le compte-rendu de l'audition est disponible sur demande au Bureau Aquitaine Europe.

## Position du Parlement européen sur la situation du secteur de la pêche

Jeudi 12 mai, la majorité des membres du Parlement européen a adopté une résolution sur la crise du secteur européen de la pêche provoquée par la hausse des prix du pétrole. Dans sa position, le Parlement invite Commission et Conseil à prendre des mesures face à la difficile situation économique dans laquelle les pêcheurs se trouvent. Concrètement, les eurodéputés demandent notamment à la Commission de relever le plafond des aides de minimis de 30 000 à 60 000 € par bénéficiaire sur trois ans. Les aides de minimis peuvent être accordées par les Etats pour soutenir des entreprises. En complément, le Parlement estime qu'il est nécessaire d'exploiter toutes les possibilités et marges financières disponibles dans le budget européen consacré à la pêche en vue de financer des mesures d'aide d'urgence au secteur. Cette position n'a pas été soutenue par le groupe des Verts/ALE.

L'appel des députés européens ne sera vraisemblablement pas entendu par la Commission européenne, cette dernière s'étant exprimée sur le sujet lundi 9 mai lors d'une session de

questions orales à Strasbourg, par l'intermédiaire de sa Commissaire à la Pêche et aux Affaires maritimes, Maria DAMANAKI. A cette occasion, Maria DAMANAKI a indiqué que la Commission ne pourrait accepter de relever le plafond des aides de minimis pour plusieurs raisons, rassemblées dans une étude de 2008 sur le sujet. Parmi les explications données, la commissaire a souligné que les grands navires utilisant plus de carburant seraient plus subventionnés que les petits et également qu'en période de crise, il était vraisemblable que certains Etats membres n'auraient pas les finances nécessaires pour accorder ces aides, créant ainsi une situation inégalitaire entre les pêcheurs des différents pays de l'UE.

Le texte provisoire de la résolution du Parlement est disponible à l'adresse suivante:

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2011-0234+0+DOC+XML+V0//FR&language=FR>

## Recherche / Innovation / Entreprises

### La consultation sur la recherche et l'innovation a mobilisé les Européens

La consultation publique sur le financement européen de la recherche et de l'innovation pour la période après 2013 est close. Le Livre vert de la Commission européenne, publié le 9 février dernier (voir Info Europe n°113), a suscité plus de 770 réponses écrites, venant de 35 pays différents, et environ 1 300 contributions en ligne.

La plupart des participants se sont déclarés favorables à la proposition de la Commission européenne de créer un "cadre stratégique commun", qui fixerait des règles communes pour les prochains programmes européens de financement de la recherche, du développement technologique et de l'innovation.

La position de l'Association des Régions de France (ARF), à l'instar de nombreux acteurs européens, requiert une simplification des règles, afin de réduire la bureaucratie et les charges administratives et favoriser davantage la participation des PME. L'ARF souligne également l'importance de renforcer la complémentarité non seulement avec les fonds structurels, mais également avec les autres politiques européennes (formation professionnelle, éducation, etc.).

Toujours avec cet objectif de renforcer la participation des petites entreprises, un premier projet de rapport de la commission Industrie et Recherche du Parlement européen propose un modèle fondé sur trois niveaux de financements, chacun correspondant à une étape de la chaîne d'innovation, afin de mieux correspondre à la taille des projets. La rapporteure, l'eurodéputée Marisa MATIAS (GUE, Portugal), demande également le doublement du budget de la recherche et l'innovation dans la prochaine programmation budgétaire de l'UE. Le rapport final du Parlement européen sur le Livre vert sera adopté à la fin de l'été.

Sur la base de tous les résultats à cette consultation, la Commission européenne devrait proposer un texte législatif avant la fin de l'année 2011. Le texte sera ensuite discuté par les eurodéputés et par les Etats membres dans le courant de l'année 2012.

La position de l'ARF est disponible au Bureau Aquitaine Europe.

## Ambassadeurs des PME dans les Etats membres

La Commission européenne avait lancé l'idée lors de la révision de son Small Business Act: chaque Etat membre devra se doter d'un "ambassadeur des PME", chargé, à titre gracieux, de défendre les intérêts des PME et de veiller à ce que toutes les politiques nationales ne leur portent pas préjudice. Ces nouveaux "M. et Mme PME" pourront également faire le lien entre les entreprises sur le terrain et les autorités nationales et européennes, et travailleront en coopération avec les Réseaux Entreprises Europe (EEN).

La Commission européenne avait montré l'exemple en nommant son Directeur général adjoint de la DG Industrie et Entreprise, Daniel CALLEJA CRESPO, comme Représentant européen pour les PME. M. CALLEJA CRESPO réunira régulièrement toutes les personnes qui auront été nommées dans les Etats membres pour échanger des bonnes pratiques et suivre la mise en œuvre du Small Business Act. La France a désigné comme Ambassadeur des PME, Luc ROUSSEAU, Directeur général Compétitivité et Industries du Ministère de l'Economie.

## Environnement / Energie

### Nouvelle stratégie pour la biodiversité européenne

Le 3 mai dernier, la Commission européenne a publié sa stratégie pour préserver la biodiversité européenne d'ici à 2020 et se diriger vers une croissance verte. Cette stratégie reprend les objectifs pour 2010, non-atteints malgré, comme le note la Communication, des succès notables (établissement du réseau Natura 2000); et les engagements internationaux pris lors du sommet de Nagoya en novembre 2010 à l'occasion de la conférence de la Convention sur la Diversité Biologique.

L'objectif général fixé par la Commission européenne est d'arrêter toute perte de biodiversité et de dégradation des écosystèmes d'ici à 2020 afin d'ouvrir la voie à leur protection complète d'ici à 2050. Pour cela, la stratégie insiste sur la valeur économique de la biodiversité en prenant les exemples de la pollinisation ou de la diversité génétique dans la recherche.

Six objectifs prioritaires ont été plus spécifiquement développés pour atteindre l'objectif général, chacun correspondant à une liste d'actions à entreprendre. Il s'agira de:

- \* Préserver et restaurer la biodiversité en appliquant pleinement les directives Oiseaux et Habitats;
- \* Maintenir et renforcer les écosystèmes et les systèmes écosystémiques en favorisant notamment l'utilisation accrue d'infrastructures vertes;
- \* Assurer la durabilité de l'agriculture et de la sylviculture en y intégrant systématiquement l'objectif de protection

de la biodiversité, notamment dans le cadre de l'éco-conditionnalité dans la PAC et des plans de gestion des forêts bénéficiant de financements de la PAC dans le cadre du second pilier;

- \* Préserver les réserves halieutiques en intégrant cet objectif au sein de la PCP;
- \* Lutter contre les espèces envahissantes nuisant à la biodiversité;
- \* Renforcer la contribution de l'UE dans la lutte mondiale contre la perte de biodiversité.

Le texte ne mentionne toutefois aucun montant chiffré, la Commission européenne estimant que la législation existante est suffisante et doit être plus largement appliquée. Les ressources disponibles devront être mieux utilisées et les instruments de financement déjà existants devront répondre aux objectifs de protection de la diversité animale et végétale. Une facilité de financement spécifique à la biodiversité pourrait voir le jour.

Cette stratégie arrive en pleines discussions sur le prochain cadre financier pluriannuel mais aussi sur l'avenir de la politique de cohésion et de la Politique Agricole Commune, avec l'objectif de peser sur les négociations. Elle sera examinée par les ministres de l'UE lors du Conseil Environnement le 21 juin prochain et par le Parlement européen.

La communication sur la biodiversité est disponible sur demande au Bureau Aquitaine Europe.

## Vers un nouvel instrument communautaire dédié à l'environnement et au climat

Suite à sa consultation ouverte fin 2010 au sujet de l'avenir de LIFE+, l'instrument financier communautaire dans le domaine de la protection de l'environnement, la Commission européenne poursuit son évaluation visant à proposer, dans le budget de l'UE après 2013, un programme spécifique pour l'environnement et l'action pour le climat. Le résultat de la consultation plaide largement pour le maintien d'un tel instrument.

Au cours des derniers mois, les parties intéressées ont ainsi été consultées dans le cadre des débats concernant un nouvel instrument qui succéderait à LIFE+. Les conclusions de ces consultations soulignent l'importance du maintien d'un instrument financier européen spécifique, notamment pour permettre aux États membres d'assurer une mise en œuvre plus efficace de la politique de l'UE en matière d'environnement. Cet instrument pourrait permettre en outre la réalisation de certaines activités hors de l'Union européenne (ce qui n'est pas le cas de LIFE+, sauf pour 2011).

A noter également la notion de "projets intégrés" mise en avant par la Commission européenne dans ces réflexions et visant à renforcer les synergies entre les différents instruments communautaires et à faciliter les investissements

dans le secteur de l'environnement: le bénéficiaire mettrait ainsi en œuvre un programme environnemental spécifique (plan de gestion de bassin versant, programme pour Natura 2000, etc.) généralement à grande échelle et nécessitant la mobilisation d'autres fonds (européens, nationaux, régionaux/secteur privé, etc.).

Au terme de cette consultation, la Commission européenne a annoncé qu'elle présenterait des propositions législatives d'ici la fin de l'année 2011. Le Conseil et le Parlement européen adopteront ensuite le règlement de ce futur instrument d'ici fin 2013.

Pour rappel: l'appel à projets 2011 de LIFE+ est ouvert jusqu'au 15 juillet. Jusqu'à présent, seuls 27 projets en France ont été cofinancés par LIFE+. L'utilisation de l'allocation indicative nationale de la France pour 2007-2009 est de 68%, la part non utilisée étant réallouée à d'autres États membres !

Pour plus d'informations sur LIFE+ :

<http://ec.europa.eu/environment/life/index.htm>

Pour des renseignements complémentaires sur l'avenir de LIFE+:

<http://ec.europa.eu/environment/life/about/beyond2013.htm>

## Transports

### Accord entre le Conseil et le Parlement sur l'Eurovignette et vote en plénière

A l'issue du trilogue du 23 mai dernier, le Conseil des ministres de l'UE, la Commission européenne et le Parlement européen sont parvenus à un accord concernant la révision de la directive Eurovignette (voir IE n°116). Les États membres pourront ainsi appliquer le principe de pollueur-payeur aux poids lourds pour éviter les congestions et favoriser le renouvellement de la flotte.

Les négociations ont été difficiles, menant à un compromis fragile mais qui permet à l'UE d'éviter la procédure de conciliation. Le Parlement européen a reculé sur l'obligation de réallouer au secteur des transports les sommes potentiellement perçues par la mise en place de nouvelles taxes, se contentant de le recommander fortement. Les eurodéputés sont toutefois parvenus à inclure une clause selon laquelle au moins 15% des revenus devront être réinvestis dans les projets prioritaires du réseau transeuropéen de transports (RTE-T). Un traitement spécial sera en vigueur dans les zones de montagnes, où les camions les plus polluants (classes 0 à 2, puis 3 à partir de 2015) seront plus fortement taxés et où les revenus seront obligatoirement réinvestis dans les RTE-T. Les États membres seront tenus d'informer la Commission de

l'utilisation de ces recettes. Cet effort de transparence sera appuyé par la publication régulière par la Commission d'un manuel décrivant les tarifs, systèmes et réinvestissements des États membres.

Concernant la variation des coûts - un mécanisme élaboré pour tenir compte de la congestion du trafic -, Conseil et Parlement se sont accordés sur une modulation de la taxe pouvant atteindre jusqu'à 175%, 5 heures par jour. En compensation, des tarifs plus avantageux seront mis en place en heures creuses. Enfin, le texte ne pourrait être appliqué qu'aux véhicules de plus de 12 tonnes si les États membres le justifient à la Commission européenne, et non pas dès 3,5 tonnes comme le préconisait le Parlement européen.

La commission Transports du Parlement européen a plutôt bien accueilli l'accord. Même si quelques déceptions ont été mentionnées, les eurodéputés ont salué le travail de compromis mené par le rapporteur Saïd EL KHADRAOUI (S&D, Belgique). Ce dernier a noté un pas important, qui laisse espérer de nouvelles avancées dans les prochaines années.

Au niveau des Etats membres, l'Irlande et les Pays-Bas ont d'ores et déjà annoncé qu'ils ne voteraient pas le texte; l'Espagne et l'Italie, toutes deux opposées depuis le début, n'ont pas publiquement réagi. Ce texte dépasse en effet les clivages politiques traditionnels, les divergences s'appuyant plus sur la situation géographique, périphérique ou non, des Etats.

Le 7 juin dernier, les eurodéputés ont ratifié le rapport de Saïd EL KHADRAOUI (S&D, Belgique) en session plénière à

505 voix pour, 141 contre et 17 abstentions. Les délégations espagnoles du S&D et du PPE ont choisi de rejeter le texte, regrettant ses conséquences négatives pour les pays périphériques. Le rapport doit encore être formellement adopté par les Etats membres.

Des comptes-rendus des débats en commission Transports du Parlement européen et en plénière sont disponibles sur demande au Bureau Aquitaine Europe.

## Education

### Les Etats membres s'engagent à réduire l'abandon scolaire

Il est estimé que 14,4% des jeunes Européens quittent le système scolaire prématurément. La lutte contre l'abandon scolaire fait l'objet, depuis la Stratégie Europe 2020 adoptée en mars 2010, d'un objectif chiffré: la Commission européenne souhaiterait réduire cette part à moins de 10% d'ici à 2020.

La moyenne de 14,4% masque cependant de grandes différences entre les Etats membres, mais également entre les milieux sociaux et entre les genres. En effet, si ce taux d'abandon scolaire reste autour de 5% pour la Pologne, la Slovaquie et la Slovaquie, il dépasse les 30% à Malte, en Espagne et au Portugal. Le taux d'abandon scolaire est très élevé dans certaines communautés, comme la communauté rom (35,7%). Enfin, dans l'UE, les garçons quittent prématurément l'école à 16,3%, contre 12,5% pour les filles.

Dans une recommandation du 20 mai 2011, vingt-six Etats membres (le Royaume-Uni, en désaccord sur une partie du texte, s'est abstenu de voter) se sont engagés à lutter contre

l'abandon scolaire d'ici à 2020. Reprenant les propositions de la Commission européenne, ils envisagent d'adopter des stratégies nationales avant la fin 2012 pour inclure des mesures concrètes dans leurs politiques d'éducation, leurs politiques sociales, leurs politiques pour les jeunes ou pour les familles, etc. Les stratégies devraient se fonder sur trois volets: la prévention (agir le plus tôt possible), l'intervention (améliorer la qualité de l'éducation et de la formation) et la compensation (aider les jeunes à réintégrer le système scolaire).

Dans ce cadre, les vingt-sept ministres européens en charge de l'Education se sont également mis d'accord pour renforcer l'accès à l'enseignement préscolaire, afin qu'au moins 95% des enfants ayant entre quatre ans et l'âge de la scolarité obligatoire, puissent en bénéficier.

La recommandation du Conseil sur les politiques de réduction de l'abandon scolaire est disponible sur demande au Bureau Aquitaine Europe.

### Soutien du Parlement européen aux industries créatives et culturelles

Le Parlement européen, réuni en séance plénière le 12 mai dernier, a adopté le rapport de Marie-Thérèse SANCHEZ-SCHMID. Il s'agit donc d'un texte non-législatif, faisant suite au Livre vert de la Commission européenne sur les industries créatives et culturelles (ICC) du 27 avril 2010.

Les particularités des ICC, qui sont à la fois de nature culturelle et économique, doivent être défendues afin de contribuer à la croissance de ce secteur et à la diversité culturelle européenne. Le Parlement européen appelle à achever le marché intérieur numérique pour faciliter les échanges d'artistes et d'œuvres culturelles, sans violer les règles de propriété intellectuelle. Créer un statut européen de l'artiste permettrait également de résoudre les obstacles posés à la mobilité des artistes dans les domaines fiscaux ou sociaux.

La résolution souligne le rôle important des ICC pour le développement local et régional. Le Parlement européen invite notamment les Etats et toutes les régions à soutenir les partenariats entre les pouvoirs publics, les PME et la société civile. Il incite également les États membres et les régions (dans la mesure de leurs compétences) à élaborer des politiques qui allient investissements dans les infrastructures et investissements dans le capital humain, ainsi qu'à explorer les systèmes de chèques innovation pour aider les PME culturelles et créatives et les particuliers à acquérir des compétences professionnelles.

La résolution du Parlement européen sur les ICC est disponible sur demande au Bureau Aquitaine Europe.

### Le label du patrimoine européen s'élargit à toute l'UE

Mis en place par quelques Etats membres depuis 2006, le label du Patrimoine européen va devenir une initiative officielle de l'Union européenne. Le Parlement européen et les 27 ministres en charge de la Culture sont parvenus à un accord, jeudi 19 mai, pour doter ce label d'objectifs et de critères clairs et pour l'étendre aux 27 Etats membres.

Le label du patrimoine européen récompensera, tous les deux ans, des lieux symboliques de l'histoire, de la culture et de la construction européenne. Les valeurs historiques, pédagogiques et symboliques primeront donc sur les critères architecturaux, esthétiques ou environnementaux, déjà récompensés par d'autres labels existants (UNESCO, Conseil de l'Europe...). Parmi les sites qui ont déjà reçu le

label européen, on retrouve la maison natale de Robert Schuman, en Lorraine, qui a été transformée en musée sur la construction européenne, l'Abbaye de Cluny, ou encore les chantiers navals de Gdańsk, qui ont vu naître le syndicat Solidarność.

Tous les Etats membres de l'UE pourront désormais, sur une base volontaire, proposer des sites candidats, au terme d'une présélection nationale. Puis un jury composé de treize personnes issues des différentes institutions européennes se chargera de désigner au maximum un site par Etat membre. Ce label honorifique vise à contribuer au développement du tourisme culturel dans les régions européennes.

## Services publics

### Le régime d'aides d'Etat aux SIEG doit être clarifié

L'Intergroupe Services Publics du Parlement européen s'est penché, le 4 mai dernier, sur la prochaine révision du paquet de mesures sur les aides d'Etat pour les services d'intérêt économique général (SIEG). En effet, les règles actuelles, appelé "Paquet MONTI-KROES", qui détermine dans quels cas une aide versée à un service public est conforme aux règles européennes de la concurrence, arrivent à expiration fin 2011 et doit donc être révisé.

Dans cette perspective, tous les porte-parole de la Direction générale Concurrence de la Commission européenne

promettent que les règles sur les aides d'Etat aux SIEG seront clarifiées, simplifiées et diversifiées. Si ces annonces sont saluées par une très large majorité des parties prenantes, le débat n'est pas pour autant clos. La question de la base juridique de cette révision, par exemple, reste ouverte. La Commission privilégierait une réforme sur la base de l'article 106§3 du Traité sur le fonctionnement de l'UE, et non sur l'article 14, ce qui exclurait le Parlement européen du processus de décision.

Un autre point qui pourrait ne pas faire consensus est la diversification annoncée par la Commission. Si cette dernière souhaite ajuster les règles en fonction de l'impact des services publics sur le marché, cela ne doit pas conduire à l'introduction d'un critère d'évaluation supplémentaire sur l'efficacité des services. Enfin, plusieurs parties prenantes ont également insisté sur le fait que la procédure d'appel

d'offres ne pouvait pas être considérée comme la plus efficace pour tous les services publics.

La communication "Réforme des règles de l'UE en matière d'aides d'Etat applicables aux SIEG" ainsi que le compte-rendu de la réunion de l'Intergroupe sont disponibles au Bureau Aquitaine Europe.

## Santé

### Lancement officiel de l'Année européenne 2012 sur le vieillissement actif

Les institutions de l'Union européenne choisissent chaque année un thème d'action, représentant un défi actuel majeur (environnement; pauvreté, égalité des chances...), afin de sensibiliser les citoyens européens et d'attirer l'attention des gouvernements nationaux sur cette question.

Le Parlement européen et le Conseil se sont mis d'accord le 10 mai dernier sur l'Année européenne 2012, dont le lancement a été célébré le 29 avril dernier lors d'une conférence à la Commission européenne. Suite au travail de Martin KÄSTLER (Allemagne, PPE) (voir IE n°115), 2012 sera l'année du "vieillessement actif et de la solidarité entre générations". Elle aura donc pour objectif de favoriser le vieillissement actif en intégrant les droits et besoins spécifiques des personnes âgées dans les politiques économiques et sociales et de créer une société adaptée à tous les âges. Les principaux objectifs seront:

- \* Promouvoir la place des personnes âgées sur le marché du travail;
- \* Favoriser un rôle actif des personnes âgées au sein de la communauté, en soutenant la citoyenneté active, le bénévolat et les aidants proches;
- \* Favoriser le vieillissement actif à domicile, en permettant une vie autonome et en bonne santé;
- \* Accroître la coopération et la solidarité entre les générations.

### Semaine de la santé en ligne à Budapest

Du 10 au 12 mai dernier s'est déroulée à Budapest la Semaine de la santé en ligne. Rassemblant plus de 2500 participants, cet événement a été l'occasion de rappeler l'importance des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la gestion des défis de santé publique, tels le vieillissement de la population, l'augmentation des maladies chroniques, les coupes budgétaires ou encore la pénurie de professionnels de santé.

Mais, même si, comme l'a noté Neelie KROES, Commissaire européenne en charge de la Stratégie numérique, "la santé en ligne recèle d'énormes possibilités d'amélioration et de

Cette année sera également l'occasion de commémorer le Plan d'action international sur le vieillissement des Nations Unies adopté en 2002 à Madrid et l'accord des Etats Membres qui a suivi pour la mise en œuvre d'une stratégie européenne en la matière.

Après de longues négociations au sein de la commission Emploi et affaires sociales du Parlement européen et avec les autres institutions, un budget de cinq millions d'euros lui sera consacré. Cette enveloppe servira à financer, dans chaque Etat membre, des conférences, des événements ou toute autre action de sensibilisation qui permettra de mieux prendre en compte les principes de vieillissement actif et de solidarité intergénérationnelle dans les politiques. Cet accord devrait être entériné en juin par les ministres européens et par le Parlement européen.

Parallèlement, la Commission européenne a réuni pour la première fois le 2 mai dernier, un groupe d'experts (autorités publiques, entreprises, chercheurs, patients...) chargés d'élaborer une stratégie pour relever, par la recherche et l'innovation, les défis posés par l'évolution démographique.

De plus amples informations, initiatives et projets sont disponibles sur le site Internet de l'Année 2012 :

<http://ec.europa.eu/social/ey2012.jsp?langId=fr>

pérennisation de l'offre de soins proposée à chaque citoyen", elle est encore loin d'être une réalité. En effet, d'après les dernières études, 80% des hôpitaux européens disposent de dossiers médicaux électroniques, mais seulement 4% permettent leur accès aux patients et 8% proposent des systèmes de télésurveillance pour les patients à domicile.

Afin d'augmenter l'utilisation des TIC dans le domaine de la santé, un groupe de travail de haut niveau a été créé, regroupant tant des professionnels de la santé, des représentants de patients, des industries que des responsables politiques. Il a pour mission de formuler, dans

les prochains mois, des recommandations pour faire bénéficier aux patients européens de systèmes plus sûrs, de meilleure qualité et plus efficaces.

Dans le même sens, la Présidence hongroise a publié une déclaration, pressant les Etats membres à développer leurs

systèmes de santé en ligne. Le texte souligne plusieurs priorités, comme le droit des patients de recevoir des soins dans n'importe quel Etat membre, l'interopérabilité des systèmes de santé ou encore le soutien à l'innovation.

## En Bref

### **Nouveau règlement pour la publication des bénéficiaires de la PAC**

Suite au règlement de mars 2008 et des vives critiques qui avaient suivi concernant la protection des données personnelles, un arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne rendu le 9 novembre 2010, avait suspendu la publication des informations sur les bénéficiaires des paiements de la PAC jusqu'à nouvel avis.

Un nouveau règlement, publié au Journal officiel le 27 avril dernier, soumet à nouveau les autorités nationales à l'obligation de publication des bénéficiaires. Cette obligation concerne désormais seulement les personnes morales. Le nouveau règlement restera en vigueur "dans l'attente de l'adoption d'un nouveau régime par le Parlement et le Conseil qui tiendra compte des objections formulées par la Cour".

Le règlement est disponible à l'adresse suivante:

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:108:0024:0025:FR:PDF>

### **Publication d'une nouvelle étude européenne sur la taille des exploitations agricoles**

Dans le contexte de la révision de la PAC et des discussions sur la taille des exploitations, une nouvelle étude d'Eurostat fait le point sur l'utilisation des terres consacrées à l'agriculture, dont les terres arables, les prairies permanentes, les cultures permanentes et les jardins familiaux. Il en ressort que moins d'1% des fermes européennes occupe 20% de la surface agricole utilisée. De grandes disparités existent en Europe, la taille moyenne des grandes exploitations étant de 7ha à Malte et de près de 4000ha en Slovaquie, elles atteignent près de 1400ha en Allemagne et 1100ha en Espagne. Cette moyenne s'élève à 274ha en France. L'étude (en anglais uniquement) est disponible à l'adresse suivante:

[http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_OFFPUB/KS-SF-11-018/EN/KS-SF-11-018-EN.PDF](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-SF-11-018/EN/KS-SF-11-018-EN.PDF)

### **Le Liberia et l'Union européenne coopèrent pour mettre fin à la déforestation**

L'Union européenne a signé, lundi 9 mai dernier, un accord avec le Liberia pour garantir la légalité de l'origine des produits du bois importés dans l'UE. "D'ici le début de l'année 2014, tous les convois de bois en provenance du Liberia et à destination de l'UE devront être accompagnés d'une autorisation attestant de leur origine légale", souligne la Commission européenne dans un communiqué. C'est le sixième accord bilatéral conclu par l'UE et un Etat producteur de bois, après ceux récemment conclus avec l'Indonésie, la République centrafricaine, le Cameroun, la République démocratique du Congo et le Ghana.

### **Un nouveau président pour la Banque centrale européenne**

Le 16 mai dernier, les ministres européens des finances ont "recommandé" à l'unanimité à leurs chefs d'Etat et de gouvernement l'Italien Mario DRAGHI pour la présidence de la Banque centrale européenne. Il devrait ainsi remplacer Jean-Claude TRICHET, dont le mandat s'achèvera le 31 octobre prochain après huit ans passés à Francfort. Mario DRAGHI a déjà occupé de prestigieux postes sur la scène économique internationale et est connu pour son attachement à l'intégration économique européenne. Il devrait être officiellement nommé lors du Conseil européen des 23 et 24 juin prochains.

## Conférences et Séminaires

### \* WIRE 2011 – "Week of Innovative Regions in Europe"

Debrecen (Hongrie)

Du 6 au 8 juin 2011

Suite à la première édition qui avait eu lieu à Grenade en 2010, la Commission européenne et la Présidence hongroise de l'UE organisent une deuxième série de conférences sur l'innovation dans les régions européennes. Un des objectifs sera de discuter les premières conclusions du groupe d'experts sur les synergies entre fonds structurels, PCRD et PCI.

Informations: <http://www.wire2011.eu/>

Informations: [www.eu2011.hu](http://www.eu2011.hu)

### \* Séminaire "Compétitivité régionale et emploi"

Nantes (France)

Du 8 au 10 juin 2011

Ce séminaire, organisé par la DATAR, aura pour thème "L'appui des fonds européens au développement d'une croissance durable et respectueuse de l'environnement". Il sera organisé autour de tables rondes, d'ateliers et de visites. Un "village des régions" permettra de favoriser les échanges d'expériences.

Les inscriptions seront ouvertes courant avril 2011.

Informations: [www.datar.gouv.fr](http://www.datar.gouv.fr)

### \* Journée d'information – Appels Santé du 7ème PCRD

Bruxelles (Belgique)

Les 9 et 10 juin 2011

La Direction générale Recherche et Innovation de la Commission européenne présentera le programme de travail 2012 du thème Santé, du volet Coopération du 7ème Programme-cadre pour la Recherche et l'Innovation, dont la publication est prévue pour le mois de juillet. Le 10 juin 2011, sera organisé une rencontre entre les différents acteurs intéressés, afin de faciliter les échanges de contact et la création de consortia.

Informations : [http://ec.europa.eu/research/health/events-05\\_en.html](http://ec.europa.eu/research/health/events-05_en.html)

### \* Bilan de la consultation sur les programmes de recherche et innovation

Bruxelles (Belgique)

Le 10 juin 2011

La Commission européenne tirera un premier bilan de la consultation publique, lancée suite au Livre vert sur un cadre stratégique commun pour le financement de la recherche et de l'innovation dans l'UE.

Informations: [http://ec.europa.eu/research/csfr/index\\_en.cfm?pg=events](http://ec.europa.eu/research/csfr/index_en.cfm?pg=events)

### \* Conférence européenne sur les soins primaires

Pise (Italie)

Le 13 juin 2011

Ce séminaire est organisé par la Région Toscane, en coopération avec le réseau européen ENRICH dont le Conseil régional d'Aquitaine est membre. Des experts régionaux étudieront avec des professionnels du secteur et des universitaires comment les stratégies régionales de santé peuvent garantir à la fois l'égalité de traitement en matière de soins primaires et la viabilité économique.

Informations: <http://www.meslab.sssup.it/en/index.php?page=2011-2>

### \* Journée d'information – Appels Environnement du 7ème PCRD

Bruxelles (Belgique)

Le 17 juin 2011

La Direction générale Recherche et Innovation de la Commission européenne présentera le programme de travail 2012 du thème Environnement, du volet Coopération du 7ème Programme-cadre pour la Recherche et l'Innovation, dont la publication est prévue pour le mois de juillet.

Informations: <http://circa.europa.eu/Public/irc/rtd/env2012calls/library>

\* **Conférence – Les Régions pour le changement économique**

Bruxelles (Belgique)

Le 23 juin 2011

La Direction générale Politique régionale de la Commission européenne organise un débat sur le rôle des régions et des villes pour une croissance durable et intelligente. Le concept de spécialisation intelligente ("smart specialization") fera notamment l'objet de table-ronde.

Informations: [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/conferences/smart\\_sustainable/programme\\_en.cfm](http://ec.europa.eu/regional_policy/conferences/smart_sustainable/programme_en.cfm)

\* **Journée d'information annuelle sur le RTE-T**

Bruxelles (Belgique)

Le 29 juin 2011

Cette journée d'information sera consacrée aux priorités de l'appel à projets pluriannuel 2011: le Système européen de gestion du trafic ferroviaire (ERTMS), les Services d'information fluviaux (RIS) et les Autoroutes de la mer. Cette manifestation sera l'occasion pour les participants de recevoir des conseils sur comment concevoir, préparer et soumettre un projet.

Informations et inscriptions (jusqu'au 17 juin): [http://tentea.ec.europa.eu/en/news\\_events/events/ten-t\\_info\\_day\\_2011.htm](http://tentea.ec.europa.eu/en/news_events/events/ten-t_info_day_2011.htm)

\* **La biodiversité, outil de cohérence écologique pour les exploitations agricoles**

Agen (France)

Le 30 juin 2011

Conférence organisée conjointement par le Conseil Régional d'Aquitaine et l'INRA dans le cadre du Salon International du Bio et de l'Agri-Durable (SIAD).

Informations: <http://www.salon-agriculture-durable.org/evenements.html>

\* **L'innovation pour des régions fortes – Les opportunités offertes par le 7<sup>ème</sup> PCRD**

Bruxelles (Belgique)

Le 14 juillet 2011

Cette conférence organisée par la Direction Générale Recherche et Innovation de la Commission européenne vise à informer les régions des possibilités qui existent pour elles dans le 7<sup>ème</sup> Programme-cadre pour la Recherche et le Développement.

Informations: <http://ec.europa.eu/research/index.cfm?pg=conferences&eventcode=2C69626C-C60E-11DC-BBFDE7D4E58DE335>

## Commandez vos documents par fax

**Destinataire: Bureau Aquitaine Europe**  
Tél : (32-2)738.04.74 – Fax : (32-2)738.04.75 – Courriel : [info@bureau-aquitaine.be](mailto:info@bureau-aquitaine.be)

EXPEDITEUR: .....  
ADMINISTRATION:.....  
SERVICE: .....  
ADRESSE: .....  
TELEPHONE: .....  
TELECOPIE: .....  
COURRIEL: .....

## Documents disponibles

- \* Avis de l'ARF sur le Livre vert de la Commission européenne relatif à un cadre stratégique commun pour le financement futur de la recherche et de l'innovation dans l'UE (ARF – 18.05.2011) ..... ○
- \* Territorial Agenda of the European Union 2020 - Towards an Inclusive, Smart and Sustainable Europe of Diverse Regions (19.05.2011) ..... ○
- \* Lancement de l'Année européenne 2012 du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle (Compte-rendu – 29.04.2011) ..... ○
- \* Libérer le potentiel des industries culturelles et créatives (Résolution du Parlement européen – 12.05.2011)..... ○
- \* Journée d'information – Alliance européenne sur les industries créatives et culturelles (DG ENTR) (Compte-rendu – 04.05.2011) ..... ○
- \* Commission Transport du Parlement européen (Compte-rendu – 23.05.2011) ..... ○
- \* Pêche - Audition sur les rejets avec M. DAMANAKI (Compte-rendu – 03.05.2011) ..... ○
- \* Réforme des règles de l'UE en matière d'aides d'Etat applicables aux SIEG (COM(2011)146 final – 23.03.2011) ..... ○
- \* Réunion de l'Intergroupe Services Publics du Parlement européen (Compte-rendu – 04.05.2011) ..... ○
- \* Le Copa-Cogeca met en garde les eurodéputés contre l'impact catastrophique d'un accord commercial avec le Mercosur sur le secteur agricole européen lors d'un important séminaire (Communiqué de presse du Copa-Cogeca – 02.05.2011) ..... ○
- \* Commission Agriculture et développement rural du Parlement européen (Compte-rendu – 11.04.2011) ..... ○

- \* Nouvelle PAC: agriculture plus verte et approvisionnement alimentaire plus sûr  
(Communiqué de presse du Parlement européen)..... ○
- \* La biodiversité, notre assurance-vie et notre capital naturel – stratégie de l'UE à l'horizon 2020  
(COM(2011)244 final – 03.05.2011) ..... ○
- \* Les politiques de réduction de l'abandon scolaire  
(Recommandation du Conseil – 20.05.2011) ..... ○

## Appels à propositions

- \* Appel à propositions en faveur d'action préparatoire dans le domaine du sport  
JO C 131 du 03.05.2011 (Réf: EAC/18/11) ..... ○
- \* Appel à propositions en faveur du 7<sup>ème</sup> PCRDT – Programme "Coopération" – Entreprise commune Piles à  
combustible et Hydrogène  
JO C 131 du 03.05.2011 (Réf: FCH-JU-2011-1) ..... ○
- \* Appel à propositions en faveur de ReferNet – le Réseau européen du Cedefop pour l'enseignement et la formation  
professionnels  
JO C 136 du 06.05.2011 (Réf: GP/RPA/ReferNet-FPA/001/11) ..... ○
- \* Appel à propositions en faveur du programme "Jeunesse en Action" – Systèmes de soutien à la jeunesse – Améliorer  
la mobilité des animateurs de jeunes à des fins d'apprentissage et le soutien de l'animation socio-éducative aux jeunes  
sans emploi  
JO C 165 du 07.06.2011 (Réf: EACEA/17/11) ..... ○

Les dossiers de candidatures ainsi que le détail des appels d'offres sont disponibles au Bureau Aquitaine Europe.

L'Info-Europe et les appels à propositions peuvent être consultés sur le site du Conseil régional d'Aquitaine  
Info-Europe:

Appels à propositions: <http://europe-international.aquitaine.fr/outils/77-appels-a-projets-europeens/>